VOL. XII.] **LE COURRIER DES OPELOUSAS.** [No. 48.

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN : : : : : 29 AVRIL 1865

Pour Tresorier d'Etat.

Nous sommes autorisé à annoncer le Colonel JOHN BURKE, de la paroisse Natchitoches, comme candidat pour Trésorier d'Etat, à l'élection de Novembre prochain. [8 Avril.

Nous sommes autorisé à annoncer le Maj. D. OLIVER comme candidat pour Trésorier à l'élection de Novembre prochain.
15 avril 1865. 46—

☞C'est le cœur navré que nous annonçons nos lecteurs la capitulation du Gén. R. E. Lee et son armée sous ses ordres immédiats. Le Gén. E. Kirby Smith a lancé une adresse à son armée, lui annonçant cette nouvelle, et lui recommandant de conserver ce courage moral et cette foi dont elle a fait preuve jusqu'à aujourd'hui en espérant que des circonstances très propices viendront probablement à notre aide.

Quoique nous ne puissions encore savoir le nombre de troupes qu'avait le Gén. Lee lors de sa capitulation, nous sommes tenté de croire qu'elles ne se montent qu'à 10 ou 12 mille hommes. Cependant les journaux ennemis le portent à 20 ou 22,000. Le temps seul nous apprendra la vérité là-dessus.

Le Gén. Jos. E. Johnston est toujours près de Goldsboro avec une armée formidable, et quoique les journaux Yankees rapportent que ce Général aussi, lui aussi, en voie de capituler, rien ne doit nous le faire supposer. Une grande bataille décidera probablement des choses de l'autre côté du Mississippi.

D'après les nouvelles les plus récentes, Seward, le Secrétaire d'Etat ne serait pas encore mort, et on avait même l'espoir de le sauver.

P. S.—Au moment de mettre sous presse nous apprenons de différentes sources que les journaux de la Nelle-Orléans du 24 contiennent la Proclamation du Gouverneur Yankee Wells, annonçant la mort du Président Lincoln et du Secrétaire d'Etat, Seward.

☞Une vente judiciaire aura lieu Mercredi prochain, à la Prairie Mamou.

Pour les particularités, voir l'avis dans une autre colonne.

☞Nous donnons plus bas la traduction de l'adresse patriotique du Gén. E. Kirby Smith à l'armée du Département du Trans-Mississipi, lui annonçant la capitulation du Gén. Lee et de son armée. Il semble que le vieux général se sente seul en face des désastres que nous éprouvons.

Espérons que son armée puise dans ses conseils le courage sans lequel nous ne pouvons triompher.

Assassinat du President Lincoln et de son Secretaire d'Etat, Seward.

Nous puisons dans le *'Democrat* d'Alexandrie, de 22 qui les a puisés lui-même dans les journaux de Chicago du 15 courant, les détails d'un drame qui fera époque dans l'histoire des Etats Unis. Nous donnons ces nouvelles sans commentaires, en ajoutant, cependant, que nous les croyons vraies.

Voyez plus bas.

Evacuation de Mobile.—Le *Democrat* d'Alexandrie, du 22 courant, annonce sur la foi du *Times* de la Nelle-Orléans, du 17, que nos forces ont évacué Mobile le 12, et que l'occupation de cette ville par les troupes fédérales, a eu lieu le même jour.

Un journal de Mobile, dont les fédéraux ont pris possession en entrant dans la ville, dit que les Yankees ont fait 3800 prisonniers Confédérés.

QUARTIER GENERAL,
Departement du Trans-Mississippi.
Shreveport, 21 Avril 1865.

Soldats de l'Armée du Trans-Mississippi:

La crise de notre révolution est arrivée à son apogée. Nous avons éprouvé de grands désastres. L'armée du Nord de la Virginie et notre Commandant en chef sont prisonniers de guerre. C'est sur vous que la nation repose ses espérances; c'est de votre action que dépend le sort de notre peuple.

Je vous appelle à vous au nom de la cause que vous avez défendue avec héroïsme;—au nom de vos foyers et de vos familles à vous si chers;—au nom de votre patrie saignante, dont la destinée est entre vos mains. Faites voir que vous êtes digne de votre position dans l'histoire. Prouvez au monde que votre cœur n'a point fléchi à l'approche du danger et des revers, et qu'au dernier moment, à la dernière heure, la cause sacrée pour laquelle vos frères à l'Est du Mississippi ont si hautement et si glorieusement combattu.

Vous possédez les moyens de résister longtemps à l'invasion. Vous avez l'espoir de recevoir les secours de l'étranger. Prolongez la lutte et vous recevrez sans doute l'aide de nations qui sympathisent déjà profondement avec vous.

Ralliez à votre drapeau, et maintenez votre position.

Les grandes ressources de ce Département, son vaste étendue, le nombre, la discipline, et le courage de l'armée assureront à notre patrie des conditions qu'un peuple fier peut accepter avec honneur, et qui pourront, à l'aide de la Providence, mettre les triomphes de l'ennemi et assurer le succès final de notre cause.

E. KIRBY SMITH, Général.

John McKee.—L'affaire des Etats Confédérés contre A. W. McKee, qui a tant attiré l'attention du public et qui était pendante depuis longtemps devant la Cour de District des Etats Confédérés siégeant en notre ville, s'est terminée le 13 courant. Le Jury, après une courte délibération, a rapporté un verdict de non culpabilité. Après avoir été déchargé par la Cour, l'accusé a été sorti, et a immédiatement été arrêté par les autorités militaires, entre les mains desquelles il est aujourd'hui.—*Natchitoches Times 15 Avril.*

Washington 15 avril 1865.

Le Président et Mme. Lincoln étaient au Théâtre de Ford, assistant à la représentation du *Cousin Americain*, et occupaient une loge au second rang. A la fin du troisième acte, un homme est entré dans la loge et a fait feu sur M. Lincoln, la balle pénétrant derrière la tête et sortant au-dessus de la tempe. L'assassin sauta alors sur la scène et la traversa en brandissant d'une manière tragique un poignard qu'il tenait à la main et répétant les paroles dites par l'assassin chez Seward, y ajoutant, "Le Sud est vengé," et s'esquiva par la porte de derrière de la loge au théâtre, mais en passant laissa tomber son pistolet et son chapeau.

M. Lincoln tomba en avant de son siége, et Mme. Lincoln s'évanouit. Aussitôt que l'auditoire étonné eut découvert ce qui était arrivé, le Président fut transporté chez Mme. Peterson, vis-à-vis le théâtre. On envoya immédiatement chercher des médecins qui déclarèrent que la blessure était mortelle, mais il vit encore (midi et demi), quoique dans une condition critique.

Lorsque l'assassin courut à travers la scène, J. B. Stewart, de cette ville qui occupait un siége dans l'orchestre, sur le même côté que celui occupé par M. Lincoln, sauta sur la scène et le suivit, mais il fut embarrassé dans son passage à travers la scène par l'effroi des acteurs, et arriva à la porte de derrière environ trois secondes après que l'assassin y avait passé. Le Colonel Stewart est arrivé à la rue au moment où il montait son cheval et s'évadait. Ceci montre que toute l'affaire était un plan préparé d'avance.

Celui qui a tiré le pistolet était un homme d'une trentaine d'années, d'une taille d'environ cinq pieds neuf pouces, mince, teint clair, cheveux noirs, et portant, apparemment, une grande moustache. Laura Keene et le chef de l'orchestre ont déclaré reconnaître J. Wilkes Booth, l'acteur, et un sécessionniste enragé. Qui que ce soit, il est évident qu'il connaissait parfaitement les accès du théâtre et de la scène. Une personne qui ne connaissait pas le théâtre ne pouvait pas s'esquiver si bien et si promptement.

On sonna partout l'alarme. Stanton fut notifié et quitta promptement sa maison. Aucun autre membre du Cabinet n'a été attaqué. Des détachements de cavalerie furent expédiés dans toutes les directions, et des dépêches envoyées à toutes les fortifications, et on espère prendre l'assassin.

[Dépêche Spéciale au *Chicago Tribune.*]

Washington, 14 Avril.

Le Président, le Secrétaire Seward et le Major Seward ont été assassinés ce soir, évidemment sous un plan arrangé préalablement.

Ce soir à environ dix heures et demi une personne bien habillée se présenta chez le Secrétaire Seward et demanda à le voir. Il fut informé que c'était impossible, lorsqu'il ajouta qu'il avait une prescription venant du Chirurgien Gén. Barnes, qu'on lui avait ordonné de délivrer en personne. Le domestique le référa à Fred. Seward; celui-ci se déclara être le propriétaire de la maison et offrit de prendre soin de la médecine, mais l'assassin refusa de la lui donner, et s'élança immédiatement sur le Secrétaire qu'il poignarda dans la poitrine et la gorge, mais après examen fait par le Chirurgien Général il est prononcé hors de danger, le poignard n'ayant pas coupé la veine jugulaire ni pénétré la poitrine assez profondément pour être fatal. Il est maintenant sauf.

Le Major Seward, fils du Secrétaire et Payeur dans l'armée, a aussi été sérieusement blessé en s'efforçant de défendre son père. L'assassin avait un cheval à la porte, et en le montant il prononça la devise de l'Etat de la Virginie, "*Sic Semper Tyrannis!*" ce qui veut dire en français: Tel soit le sort réservé aux tyrans.

[Dépêche Spéciale au *Chicago Tribune.*]

Washington 14 Avril—1:30 A. M.

Le Président se meurt; la cervelle sort par le trou occasionné par la balle dans le front. Il est sans connaissance. Il lève parfois sa main, et respire avec difficulté—c'est tout.

Les dernières nouvelles du Secrétaire Seward démontrent que ses blessures ne sont pas par elles-mêmes très fatales; mais considérant l'accident qui lui était arrivé auparavant et la perte abondante de sang occasionnée par sa blessure récente, il est fort douteux qu'il puisse y survivre.

DEPARTEMENT DE LA GUERRE,
Washington, 14 Avril, 10 heures P. M.

Au Maj. Gén. Dix:

Abraham Lincoln est mort ce matin à 7 heures 22 minutes.

Le crâne de Frederick Seward a été fracturé à deux places, en outre d'une mauvaise blessure à la tête. Il vit encore, mais il est dans un état désespéré.

Les blessures du Major Seward ne sont pas dangereuses.

Il est maintenant presque certain que deux assassins ont pris part à ce double crime. Wilkes Booth est celui qui a fait feu sur le Président, et l'autre, son compagnon, dont le nom n'est pas connu, mais dont le signalement et la description sont tellement clairs qu'il ne peut pas échapper.

D'après une lettre trouvée dans la malle de Booth, il parait que ce meurtre était préparé avant le 4 mars, mais qu'il n'a pas été perpétré alors parceque le complice n'a pas voulu agir avant d'avoir des nouvelles de Richmond. Booth et son complice étaient à l'écurie publique hier soir à 6 heures, et ont quitté cet endroit avec leurs chevaux à 10 heures ou peu de temps avant.

Il parait qu'il avaient cherché avant, de mettre leur projet à exécution, mais pour des raisons inconnues il ne l'ont exécuté que hier soir. L'un d'eux a évidemment réussi à gagner Baltimore. On n'a eu aucune nouvelle de l'autre.

Le Secrétaire Seward est mort.

Booth est arrêté.

E. M. STANTON.

—L'adulateur, en prêtant aux grands les qualités qui leur manquent, leur fait perdre celles que leur a donné la nature.

Il a été volé,

De chez le soussigné, près de Washington, dans la nuit du 13 mars dernier, une jument Américaine couleur alezan brulé, d'environ 9 ans, 14 ou 15 paumes de haut, ayant une petite tache blanche au front, et une tache couleur canelle sur la cuisse près de la queue. Cette jument va l'amble naturellement, a la queue et la crinière épaisses, est fort maigre, et marquée sur l'épaule H avec un J sous la barre de l'H. La marque est peu visible.

Toute information qui pourrait conduire à la découverte de cette jument sera reçue avec plaisir et libéralement récompensée.

JOHN D. HUDSPETH.

St Landry 29 avril 1865. 48—2t

AUX CONTIBUABLES
DES ETATS CONFEDERES.

Actes relatifs à la taxe des Etats Confédérés du 17 Février et du 10 et 14 Juin 1864, sous la Section 14 de l'Acte d'assessement.

District No. 3 de St. Landry, comprenant les 3e et 4e Arrondissements du Jury de Police.

BUREAU DU COLLECTEUR DE DISTRICT,
Washington, Lne. 29 Avril 1865.

AVIS est par le présent donné que les listes d'assessement pour l'année 1864, déposées à ce Bureau par les Assesseurs, resteront sujettes à examen par les contribuables **pendant les quinze jours qui suivront la date du present avis**, et que tout appel de ces listes devra être fait par écrit, et expliquer distinctement le sujet de plainte.

Avis est également donné à ceux dont l'estimation de propriétés est trop faible, d'avoir à se présenter et faire valoir les raisons pour lesquelles cette estimation ne serait pas augmentée de manière à être proportionnée aux autres estimations de ce District.

Bureau à Washington. Heures d'affaires, de 7 heures du matin à 6 de l'après-midi, les Dimanches exceptés.

E. DUBUISSON,
Collecteur de District.

N. B.—La Paroisse St. Landry a été divisée par le Collecteur d'Etat en trois Districts de collection. Le District No. 1 comprend le 1er et 2e Arrondissements du Jury de Police; T. C. Littell Collecteur: le District No. 2 comprend les 5e et 6e Arrondissements. V. C. Clark Collecteur, et le District No. 3 comprend les 3e et 4e Arrondissements, E. Dubuisson Collecteur.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est maintenant de retour à son magasin à Opelousas, où il s'efforcera d'avoir toujours en mains un assortiment de telles marchandises qui sont indispensables à la communauté, et qu'il vendra à des prix très raisonnables.

Il informe également le public qu'il vendra à l'encan, tous les Mardis, à compter du 2 Mai prochain, commençant à 9 heures du matin, des **Marchandises Seches, Grocerie, Sucre, Cafe, Farine**, par telles quantités qui conviendront à chacun.

Il prendra aussi en commission et vendra soit à l'encan, soit en vente à l'amiable, toute sorte de propriétés que l'on voudra bien lui envoyer à vendre et sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Toutes sortes de circulations monétaires seront reçues par le soussigné, à leur valeur intrinsèque.

J. BLOCH.

Opelousas, 22 Avril 1865.—47.

AVIS
aux Agents de l'Etat de la Louisiane.

TOUS LES AGENTS de l'Etat de la Louisiane, dont les commissions émanent de ce Bureau, sont par le présent avertis que leurs agences cesseront **le premier jour de Mai prochain**, à moins que leurs certificats d'agence ne soient renouvelés avant cette date. Avis leur est également donné d'avoir à faire, à mon Bureau, à Shreveport, en personne ou autrement, un rapport de leurs transactions, et ce le plus tôt possible, et avant le 1er de Mai prochain.

Bureau de l'Exécutif
Shreveport, Lne., 25 mars 1865.

HENRY W. ALLEN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

22 av—46—2t

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi.
Shreveport, Lne, 13 Avril 1865.

Ordres Generaux No.——

I. L'ordre suivant, émanant du Quartier Général de l'Armée, est publié pour l'information de ceux que cela concerne:

* * * * * * *

Quar. Generaux de l'Armee Confederee,
9 Février 1865.

Par autorité de l'Ordre Général No. 3, émanant du Bureau de l'Adjudant et Inspecteur Général, je prends le commandement des forces militaires des Etats Confédérés. Profondément imbu des difficultés et de la responsabilité de la position, et invoquant humblement la conduite du Tout-Puissant, je me repose, pour le succès, sur le courage et la vaillance de l'armée, soutenues par le patriotisme et la fermeté du peuple, confiant que je suis, que leurs efforts réunis, sous la faveur du ciel, assureront la paix et l'indépendance.

Le Quartier Général de l'armée, où devront être adressés tous les rapports spéciaux, sera, pour le présent, avec l'armée du Nord de la Virginie. Les retours et rapports réguliers de chaque armée et département seront envoyés comme jusqu'à aujourd'hui, au bureau de l'Adjudant et Inspecteur Général.

R. E. LEE, Général.

QUARTIER GENERAL
des Armees des Etats Confederes,
11 Février 1865.

Ordres Generaux No. 2.

En entrant dans la campagne qui va commencer, le Général en chef est convaincu que les soldats qui ont si longtemps et si noblement soutenu les dangers et les privations de la guerre, n'ont pas besoin d'exhortation pour répondre à l'appel du devoir et de l'honneur.

Avec la liberté à eux transmise par leurs ancêtres, ils ont hérité de l'ardeur et du courage nécessaires pour la défendre.

Le choix entre la guerre et une soumission abjecte est devant eux.

A semblable proposition, des hommes braves, les armes en mains, ne peuvent avoir qu'une réponse.

Ils ne peuvent troquer leur position d'hommes libres, pour la paix, ni le droit de se gouverner eux-mêmes pour la vie ou la propriété.

Mais la justice qui leur est due demande un avertissement plus austère à ceux qui ont abandonné leurs camarades à l'heure du danger.

Une dernière occasion leur est offerte pour effacer leur disgrace et échapper au châtiment de leurs crimes.

Par autorité du Président des Etats Confédérés, un pardon est annoncé à tels déserteurs et soldats qui se sont absentés sans permis, et qui se rapporteront aux commandements auxquels ils appartiennent, dans le plus court délai possible, n'excédant pas vingt jours à compter de la date de la première publication du présent ordre, au Quartier Général du Département dans lequel ils pourront se trouver.

Ceux qui ne pourront le faire à cause d'interruption dans les communications, pourront se rapporter dans le laps de temps spécifié, à l'officier enrolleur le plus voisin, ou à tout autre officier en devoir, qui les enverront sans délai, et sur la présentation d'un certificat constatant qu'ils se sont conformés au présent ordre, ils recevront le pardon qui leur est offert.

Ceux qui ont déserté pour entrer au service de l'ennemi, ou qui ont déserté après avoir été une fois pardonné pour la même faute, comme aussi ceux qui déserteront ou s'absenteront sans permis, après la publication du présent ordre, sont exclus de ses privilèges. Cette offre de pardon ne s'étend pas non plus à toute autre faute, excepté la désertion ou l'absence sans permission.

Par la même autorité il est aussi déclaré qu'aucune amnistie général ne sera accordé par la suite, et ceux qui refuseront d'accepter le pardon qui leur est offert aujourd'hui, ou qui, dorénavant, déserteront ou s'absenteront sans permission, encourront le châtiment que les cours pourront imposer, et aucune application pour clémence ou commutation, ne sera entretenue.

Puisant une nouvelle résolution dans la perspective du sort que nous prépare l'ennemi, que chaque homme apporte à la défense de son pays, tout son courage et toute son énergie.

Nos ressources, si elles sont employées avec sagesse et vigueur, sont amples; et avec une armée courageuse, soutenue par un peuple uni et déterminé, le succès ne peut être mis en doute, avec l'assistance de Dieu.

Les avantages de l'ennemi ne serviront pas à grand chose, si nous ne lui permettons pas de nous décourager. Opposons donc la constance à l'adversité, le courage aux souffrances et au danger, avec la ferme confiance que Celui qui a assuré la liberté a nos pères couronnera les efforts de leurs enfants pour la préserver.

R. E. LEE, Général.

Par commandement du
Gén. E. KIRBY SMITH.
S. S. ANDERSON, Assist. Adj. Gén.
15 Avril 1865.—46.

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi.
Shreveport, Lne. 14 Mars 1865.

Ordres Generaux No. 22.

JUSQU'A NOUVEL ORDRE, les rations de maïs seront de huit livres, excepté pour les chevaux d'artillerie, et les animaux continuellement employés à transporter des subsides d'un Poste à un autre.

Par commandement du
GEN. E. KIRBY SMITH.
S. S. ANDERSON,
Assistant Adjudant General.
15 avril. 46—4t

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi,
Shreveport 13 Mais 1865.

Ordres Generaux No. 20.

I. LE BRIG. GEN. HARRY T. HAYS a été assigné par le Secrétaire de la Guerre au devoir de rassembler et expédier à leurs commandements respectifs, tous les officiers et soldats qui appartiennent à l'armée à l'Est du Mississippi, et qui se trouvent dans le Département du Trans Mississippi.

II. Les officiers et soldats qui se trouvent dans ce Département en vertu d'une autorité quelconque, autre que par un ordre spécial du Département de la Guerre, se rapporteront immédiatement en personne au Brigadier Général Hays, à Natchitoches, Louisiane.

III. Tous les officiers et soldats appartenant à l'Est du fleuve Mississippi, qui ont été assignés à un commandemant ou à un devoir quelconque par le commandant du Département ou du District, ou par un commandant subordonné quelconque, seront immédiatement relevés de leur devoir par leurs commandants, avec ordre de se rapporter en personne au Brigadier Gén. Hays, à Natchitoches, Louisiane.

Par commandement du
GEN. E. KIKBY SMITH.
S. S. ANDERSON, Assist. Adj. Général.
22 Avril 1865. 47—4t

LE Dr. PLOUGH,
DENTISTE,

EST arrivé à Opelousas, où il pourra être consulté tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, chez Mme. Mussaud, à la Maison Vieille Banque, près de la Maison de Cour.

Les dames du voisinage qui pourraient avoir besoin des services du Dr. P. voudront avoir la bonté de se hâter, attendu que le séjour du Dr. au Opelousas sera très limité.

Opelousas 8 avril 1865. 45tf

Metiers, Metiers!

LE soussigné annonce respectueusement au public qu'il est prêt à fournir des métiers à faire de la cotonnade, de sa manufacture, qu'il peut faire recommander par les personnes qui en ont acheté de lui.

Il en a un qu'il vient de finir.

Ses prix seront modérés.

DRAUZIN LASTRAPES.

Opelousas 8 Avril 1865. 45—5t

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi,
Shreveport, Lne. 3 Avril 1865.

Ordres Generaux No. 32.

TOUTS LES OFFICIERS ET SOLDATS délivrés sur parole dans ce Département, antérieurement à la date des présentes, sont échangés, et rejoindront immédiatement leurs commandements respectifs.

Par commandement du
GEN. E. KIRBY SMITH.
S. S. ANDERSON, *Assist. Adj. General.*
22 Avril 1865.—44—4t

A VENDRE,

UNE BONNE CHARRETTE A CHEVAL avec un essieu en fer. Elle est presque neuve. S'adresser au bureau du Courrier des Opelousas. [18 Fév. 38tf

A VENDRE.

UNE VOITURE DE FAMILLE de seconde main, payable en billets Confédérés de la nouvelle émission.

S'adresser au bureau du Courrier. 25tf

MELASSE A VENDRE.

CINQUANTE BARILS de bonne melasse à vendre aux familles, par baril ou demi baril. ☞S'adresser au bureau du Courrier des Opelousas. [18 Juin. 3tf

Vente Publique.
Succession Raphael Manuel.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour de District du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, le public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Administrateur, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur dûment commissionné, à la dernière résidence de feu Raphael Manuel, décédé, à la Prairie Mamouth, dans la Paroisse St. Landry,

Le Mercredi, 3 Mai prochain,

les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession en communauté existant ci-devant entre feu Raphael Manuel, décédé, et Marie Soileau, sa seconde femme, savoir:

UN MORCEAU
de Terre,

situé dans la Prairie Mamouth, Paroisse St. Landry, contenant quarante-trois arpents, borné à l'Est et au Sud par la terre de Joseph Bacon, et au Nord et à l'Ouest par les terres publiques, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées et qui en dépendent, étant la dernière résidence dudit défunt.

UN AUTRE

MORCEAU DE TERRE,

situé également dans la Prairie Mamouth, Paroisse susdite, mesurant deux cents arpents, borné à l'Est par Henry P. Fontenot, au Sud par Froizin Fontenot, au Nord par les terres publiques, et au Sud par le Bayou des Cannes.

CONDITIONS:—Un et deux ans de crédit à compter du 29 Avril courant, 1865; c'est à dire la moitié payable le 29 Avril prochain, 1866, et l'autre moitié payable le 29 Avril suivant, 1867. Les acquéreurs fournissant leurs obligations avec bonne et suffisante caution solidaire à la satisfaction de qui de droit; lesquelles obligations faites payables à l'ordre et au domicile de Froizin Fontenot, Administrateur de ladite succession, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à compter de leurs échéances respectives. Et en outre, les terres demeurant spécialement hypothéquées à la succession jusqu'au paiement réel et effectif tant du capital que des intérêts qui auront pu s'accroître.

FROIZIN FONTENOT,
Administrateur.

Opelousas 1er Avril 1865. 44—5t

TAXE DES E. C., DE 1865.

District de St. Landry.

LES marchands &c. enrégistrés sont par les présents avertis que les retours assermentés des ventes et recettes résultant de leurs affaires ou vocation pour le quartier finissant le 31 de Mars 1865, doivent être faits à l'Assesseur du District dans les vingt jours qui suivront la date du 31 de Mars, et que la taxe sur iceux devra être payée au soussigné Collecteur, dans les trente jours qui suivront l'expiration dudit quartier, sous peine de payer le double du montant de ladite taxe, ainsi qu'il est prescrit par la Section 5 de l'Acte relatif à la taxe.

THEO. C. LITTELL,
Collecteur de District.

Bureau: rue Main, Opelousas.
Opelousas 8 Avril 1885. 45—5t

Maison E. Claude.

Cet établissement (ancien Hotel de l'Union) est maintenant ouvert aux pensionnaires et au public en général. Une écurie dépend de l'Hotel.

EMILE CLAUDE.

Opelousas 8 aout 1863

A VENDRE.

Un Buggy de seconde main à quatre places, pour famille. Il sera également échangé pour un plus léger.

S'adresser au Bureau du Courrier.

LE COURRIER DES OPELOUSAS.
Publié le Samedi par Joel H. Sandoz.

Vu la fluctuation continuelle du papier-monnaie, à dater du 1er Novembre 1864, nous adoptons nos conditions de 1860: L'abonnement sera de TROIS piastres par an payables d'avance, ou QUATRE piastres à la fin de l'année. Aucun abonnement ne sera arreté avant que les arrérages ne soient payés, à moins que l'editeur ne le juge convenable; et les abonnés qui desireront suspendre devront en donner avis par écrit au moins 15 jours avant le terme de leur abonnement.

Les avis seront insérés à raison de cinq cents la ligne pour chaque publication; et tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais jusqu'à ce qu'il soit retiré ou jusqu'à ce que l'editeur juge à propos d'en suspendre la publication.

Les annonces de candidat se paieront dix piastres, et d'avance.

Les billets confédérés et autre papier-monnaie seront acceptés selon leur valeur intrinsèque au moment du paiement.

Jusqu'à nouvel ordre, les avis du Gouvernement général et de l'Etat se paieront à raison de cinquante cents la ligne, payables en billets Confédérés ou de l'Etat.